

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 678

présenté par  
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

**ARTICLE 9**

Compléter l'alinéa 16 par les mots suivants :

« , lorsque toutes les dispositions préventives et curatives ont été prises et se sont révélées insuffisantes ou inopérantes. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par lui-même.